



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 145-F

23 mars 1998

Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

STRUCTURE DE LA CONFÉRENCE

Commission de direction

La Commission de direction coordonnera toutes les activités afférentes au bon déroulement des travaux et établira l'ordre et le nombre des séances, en évitant, si possible, toute simultanéité étant donné la composition restreinte de certaines délégations.

Commission A: Politiques et stratégies

La Commission A examinera toutes les questions relatives aux politiques et stratégies de développement des télécommunications: structures nationales, réforme sectorielle, financement et partenariats.

Commission B: Développement des réseaux

La Commission B s'occupera de toutes les questions relatives aux nouvelles technologies et au développement des réseaux ainsi que des projets d'importance et des initiatives mondiales et régionales.

Commission de rédaction

Les textes rédigés par les deux Commissions, A et B, seront soumis à la Commission de rédaction, laquelle sera chargée d'en perfectionner la forme sans en altérer le sens. Ces textes seront ensuite soumis par la Commission de rédaction à la séance plénière en vue de leur approbation.

Commission de contrôle budgétaire

La Commission de contrôle budgétaire déterminera les ressources mises à la disposition des délégués, examinera les comptes et les dépenses estimées de la Conférence.

A la fin de la Conférence, la Commission de contrôle budgétaire présentera à la séance plénière un rapport indiquant, aussi précisément que possible, le montant estimé des dépenses totales de la Conférence ainsi que l'estimation du coût de l'application des décisions prises par la Conférence.

Groupe de travail de la Plénière sur le Plan d'action de La Valette

Ce Groupe de travail regrouperait toutes les propositions formulées en vue de l'élaboration du Plan d'action futur (en particulier le projet de Plan stratégique) et présenterait une proposition de synthèse à la Plénière. Il pourra également examiner les propositions formulées en vue de la déclaration de La Valette et présenter un projet de texte à la Plénière.

Groupe de travail de la Plénière sur les pays les moins avancés

Ce Groupe de travail d'une part examinerait le rapport relatif aux mesures spéciales en faveur des PMA (Document 12) ainsi que les contributions et propositions en vue de l'élaboration d'un Plan d'action futur pour les PMA et d'autre part élaborerait un projet de proposition, pour examen par la Plénière.

Groupe de travail sur le rôle du secteur privé

Ce groupe de travail examinerait d'une part les propositions visant à mettre en oeuvre les Recommandations du Groupe UIT-2000 (Document 10) relatives au rôle que joue le secteur privé dans le Secteur du développement de l'UIT et d'autre part d'éventuelles autres propositions visant à élaborer un projet de Résolution ou de Recommandation relatif à l'amélioration de la participation du secteur privé aux travaux de l'UIT-D en vue de son examen par la Plénière.
